



LE 28 NOVEMBRE 2011

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au Centre Communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima Est, lundi le 28 novembre 2011 à 17 h 30, à laquelle sont présents:

M. Pierre Carignan, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller  
Mme Lise Pelletier, conseillère  
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présente: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

Absences motivées : M. Jean-François Duclos, conseiller  
M. Éric Desaulniers, conseiller  
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

5528-280111 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

5529-281111 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION : RÈGLEMENT NO 1129 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES PRÉVOST, CÔTÉ, BEAUREGARD ET ROYALE ET RÈGLEMENT NO 1136 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU BOUL. STE-ANNE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

**QUE** la Ville de Beaupré accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Desjardins Mont Sainte-Anne pour son emprunt du 6 décembre 2011 au montant de 1 926 500 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 1129 et 1136, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

25 600 \$	3,19%	6 décembre 2012
26 300 \$	3,19%	6 décembre 2013
27 100 \$	3,19%	6 décembre 2014
27 900 \$	3,19%	6 décembre 2015
1 819 600 \$	3,19%	6 décembre 2016

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

5530-281111 **MODALITÉS DE L'ÉMISSION : RÈGLEMENTS NOS 1129 ET 1136**

**ATTENDU** que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beaupré souhaite emprunter par billet un montant total de 1 926 500 \$ :

Règlement no 1129	441 500 \$
Règlement no 1136	1 485 000 \$

**ATTENDU** QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 1 926 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 1129 et 1136 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et le trésorier;

**QUE** les billets soient datés du 6 décembre 2011;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	25 600 \$
2013	26 300 \$
2014	27 100 \$
2015	27 900 \$
2016	28 800 \$ (à payer en 2016)
2016	1 790 800 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Ville de Beaupré émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 6 décembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 1129 et 1136, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

5531-281111 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement que cette séance soit levée à 17 h 40.

---

Michel Paré  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
directrice générale adjointe

Je, Johanne Gagnon, déclare avoir présenté le présent procès-verbal pour approbation à M. Michel Paré, maire le 29 novembre 2011 et il m'a avisé qu'il n'entendait pas exercer le veto prévu à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

---

Johanne Gagnon, greffière

Approbation des résolutions contenues au présent procès-verbal le 29 novembre 2011.

---

Michel Paré, maire